**Informations pratiques en vue du baptême de votre enfant (<3 ans)**

1. **La célébration :**

La **date** du baptême est définie en fonction des disponibilités des célébrants, à l’occasion de votre prise de contact avec la paroisse. Sur nos paroisses, les **baptêmes sont célébrés le dimanche matin**. **Ils commencent au début** (9h30 ou 11h selon la paroisse)**, se poursuivent pendant puis après la messe de la paroisse de célébration**. **Veillez à bien arriver 15 minutes avant la messe.** Il peut y avoir plusieurs baptêmes dans la même célébration. En quelques rares occasions (Dimanche de Pâques par exemple), le baptême peut être intégré totalement dans la messe. Nous ne pouvons garantir de façon ferme une date convenue plus de 3 mois à l’avance.

**Le lieu de la célébration du baptême de vos enfants est idéalement l’église paroissiale de votre commune de résidence.** Les circonstances peuvent néanmoins nous amener à vous proposer une des autres églises paroissiales de la Communauté de paroisses. Les baptêmes dans les chapelles du territoire sont envisageables seulement le jour du Pardon, selon les circonstances, à des conditions particulières, au jugement des curés.

1. **Votre préparation en vue du baptême de votre enfant :**

Le baptême est le sacrement initial de la vie chrétienne et l’entrée dans l’Église catholique. Le baptême des petits enfants est en usage dans l’Église catholique car c’est avant tout un don de Dieu. Cependant, c’est dans la mesure où vous-même partagez la foi de l’Église, que votre petit enfant peut être baptisé. L’Église accueille votre liberté de parents de donner à votre enfant ce que vous jugez bon pour lui, comme vous le faites pour les autres aspects de sa vie. Mais l’Église pose deux conditions au baptême des petits enfants : l’accord éclairé des deux parents qui doivent exprimer leur commune volonté par écrit en signant la fiche de renseignement et en participant à la préparation paroissiale, et l’engagement à donner à l’enfant les moyens de découvrir le don reçu par une éducation catholique. Si vous l’envisagez pour votre enfant, vous devez être prêts à vous impliquer dès son plus jeune âge pour lui, en lui faisant découvrir la foi puis en l’inscrivant à l’Éveil à la foi et au catéchisme paroissial.

**Le parcours de préparation au baptême qui est organisé pour vous est important et obligatoire ; il comprend :**

**Deux soirées de préparation au baptême partagée avec les autres familles en demande de baptême :** la première *Aux sources de notre baptême* avec un prêtre de la paroisse, et, dix jours plus tard, la seconde *La célébration du baptême* avec un couple accompagnateur. La présence des deux parents est souhaitée autant que possible. Parrains et marraines sont les bienvenus.

**Une** **rencontre avec le célébrant :** il vous revient de prendre personnellement contact avec le célébrant au moins 15 jours avant la célébration, en vous faisant communiquer ses coordonnées par Mme Alix de Dieuleveult. Une rencontre à la maison est souvent la modalité la plus conviviale pour faire connaissance et échanger.

**Si l’enfant que vous présentez au baptême a plus de 3 ans,** sa situation n’est plus celle d’un petit enfant. Par son âge, votre enfant doit lui-même être accompagné au baptême pour tenir compte de sa maturité. En plus des 3 rencontres des parents, la préparation paroissiale au baptême comporte nécessairement la participation de votre enfant à l’[Eveil à la foi](http://www.doyenne-arradon.fr/pages/63/eveil-a-la-foi) pour au moins la moitié des rencontres annuelles et idéalement pour l’ensemble de l’année scolaire en cours.

1. **Informations pratiques concernant les deux rencontres en groupe**
* **Veillez à vous inscrire à la session de votre choix trois semaines avant la première rencontre**, en informant par mail Alix de Dieuleveult à l’adresse de la communauté de paroisse : arradon@diocese-vannes.fr
* **Inscrivez-vous à la session dont la date est *la plus proche* de celle de votre inscription.** La répartition des présences sera plus équilibrée entre les sessions notamment en avril-mai et juin.
* **Les rencontres ont lieu à l’Accueil Paroissial d’Arradon** (2 rue Louis Quilleré, entrée place de l’église) **de 20h** **à 22h30, et débutent par un repas partagé très simple** : venez avec un plat froid, salé ou sucré à votre choix, à partager. **Soyez ponctuels pour le bon déroulement de la rencontre.**
* **Pour une plus grande qualité d’échange, nous vous demandons de prendre vos dispositions bien en avance pour faire garder vos enfants à la maison lors de ces soirées.**
1. **Les dates des sessions 2023 :**
* Session n°1 - mercredi 1er et vendredi 10 mars
* Session n°2 - mercredi 3 et vendredi 12 mai
* Session n°3 - mercredi 7 et vendredi 16 juin
* Session n°4 - mercredi 6 et vendredi 15 septembre
* Session n°5 - mercredi 11 et mercredi 20 octobre
1. **Constituer le dossier de baptême :**

**À transmettre à l’inscription par courriel à Mme Alix de Dieuleveult à** arradon@diocese-vannes.fr :

1. la fiche de renseignement
2. un extrait du livret de famille pour attester de l’état civil de l’enfant
3. une attestation de baptême du parrain et /ou de la marraine avec mention « confirmation » que vous possédez ou à demander à votre paroisse de baptême,
4. une *Autorisation* *de célébration de baptême hors paroisse* et une *Attestation de suivi de préparation au baptême*, délivrées par votre curé, si vous n’habitez pas dans la Communauté de paroisses d’Arradon.

**À déposer sous enveloppe** (mentionner date, lieu de célébration, nom et prénom du baptisé) ***avant la célébration* à l’Accueil Paroissial d’Arradon ou bien à la paroisse où aura lieu le baptême :**

1. le livret de famille catholique si vous êtes mariés sacramentellement
2. une contributionde 65 € aux frais de la préparation et de la célébration (chèque à libeller à « Paroisse de … »)
3. **Préparer la partie de la célébration qui suit la messe :**

**Vous trouverez sur le site internet :** <http://www.paroisses-arradon.fr/pages/62/devenir-chretien>

1. une *Proposition de**livret de baptême*pour confectionner le vôtre
2. un document intitulé *Liturgie du baptême après la messe*

Si le baptême de votre enfant était intégralement inséré dans la messe à l’invitation du célébrant, reportez-vous au document intitulé *Liturgie du baptême durant la messe*

**Ces documents sont importants. Prenez le temps de les découvrir, ils répondront d’avance à vos questions !** Vous pouvez choisir d’autres chants religieux, pourvu qu’ils soient connus du célébrant ou de l’un vos proches à même de l’animer. Si quelqu’un de votre entourage peut animer les chants ou jouer de la musique, n’hésitez pas à en informer la paroisse en avance. La réalisation et l’impression du livret de baptême vous revient. Si d’autres baptêmes sont prévus le même jour que celui de votre enfant, la réalisation du livret implique de vous mettre en relation pour le choix des chants et la confection de la Litanie des saints.

**Le bon déroulement de la célébration implique le respect et la participation du plus grand nombre**, notamment aux dialogues avec le célébrant et aux chants. Il est donc bon d’adresser à ses proches un encouragement à participer activement à la célébration, d’éteindre les téléphones, assurer une lecture, participer à l’offrande de la quête. Il est aussi souhaitable que le nombre de photographes soit limité à une ou deux personnes.

**La couleur du vêtement revêtu *après* le baptême est** **le blanc**. **Votre enfant doit donc être habillé de couleur avant le baptême**, pour revêtir le vêtement blanc ensuite (robe de baptême familiale ou autre). Les bijoux, médailles ou gourmettes offerts lors du baptême ne sont pas bénies, à l’exception des seules médailles qui sont à l’effigie du Christ et de la Vierge Marie. **Une quête a lieu lors de la célébration du baptême ; vos proches sont invités à lui faire bon accueil pour soutenir l’Église dans sa mission.** Une paroisse ne reçoit pas de subside de l’État, du Vatican ou du diocèse. Sa sérénité financière dépend de la coresponsabilité économique des fidèles.

1. **Coordonnées des célébrants et des animateurs des rencontres :**



* Père Arnauld Calonne : 06 79 61 59 46 – arnauld.calonne@gmail.com
* Père Pierre Brun – Le Gouest : 06 95 43 74 84 – p.pierrebrun@yahoo.fr
* Louis Cloerec (diacre) : 02 97 44 06 11 – cloerec.louis@orange.fr
* Alain Lizée (diacre) : 06 71 96 54 44 – a.lizee@orange.fr
* Walter Quiroga (diacre) : 06 42 13 93 34 - w\_quiroga@yahoo.com
* Véronique et Philippe Le Coroller : veronique.lecoroller@free.fr et phil.lecoroller@free.fr
* Anne-Mathilde et Alexandre du Penhoat : lesdupenhoat@gmail.com
* Claire et Paul-Émile Prévot : cpeprevot@yahoo.fr
* Claire et Stéphane Garreau : sclgarreau@yahoo.fr